

« Loi Yadan » : le gouvernement rétropédale sans le dire trop fort

Retirée face au tollé, mi-avril, la proposition de loi de Caroline Yadan sur les « nouvelles formes d'antisémitisme » ne sera jamais votée. À la place, le gouvernement a annoncé mardi aux formations politiques un futur projet de loi transpartisan portant sur tous les racismes. La « remise à plat » sonne comme un désaveu.

Mathieu Dejean et Ilyes Ramdani

Comment enterrer une proposition de loi sans humilier ses partisan·es ? Le gouvernement a donné à voir, mardi 28 avril, un habile tour de passe-passe pour sortir du borborygme qu'était devenu le texte « *visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme* ». Retirée *in extremis*, deux semaines plus tôt, de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la proposition de loi (PPL) de la députée macroniste Caroline Yadan a été diluée par l'exécutif dans un texte générique dont les chances d'adoption sont minces.

Entre la sympathie de sa minorité parlementaire et la pérennité de son gouvernement, Sébastien Lecornu a choisi la seconde option. Face au tollé et aux 700 000 signatures recueillies par la pétition anti-PPL Yadan sur le site de l'Assemblée, le premier ministre avait poussé pour un retrait du texte, promettant de prendre le relais par un projet de loi. « *Ce texte aura désormais force de projet de loi gouvernemental* », se félicitait à l'époque Caroline Yadan, assurant que celui-ci « *reprendra[it] l'intégralité des mesures* » de son texte.

Il n'en sera rien. Invité·es mardi au ministère délégué à la lutte contre les discriminations, les représentant·es des formations politiques ont appris d'Aurore Bergé que le projet de loi gouvernemental ne porterait plus seulement sur l'antisémitisme mais sur tous les racismes et qu'il ne contiendrait pas certains des éléments les plus critiqués de la loi Yadan.

L'article 1 de la PPL, qui contenait le concept vague de « *provocation [implicite] au terrorisme* », avait suscité une levée de boucliers, y compris à l'intérieur du camp central. Le gouvernement, qui avait soutenu cette écriture après l'avis rendu par le Conseil d'État le 22 mai 2025, ne compte pas revenir à cette copie.

Durer jusqu'à l'élection présidentielle

Une fois ces modifications exprimées en introduction par Aurore Bergé, la réunion de mardi s'est déroulée, aux dires de plusieurs participant·es, dans un calme sur lequel peu d'entre elles et eux auraient misé. « *C'était une séance de yoga* », plaisante Stéphane Peu, président du groupe communiste à l'Assemblée. Une heure et demie sans débat, un enchaînement de prises de parole toutes aussi polies les unes que les autres et la promesse, par la ministre, de poursuivre la consultation.

« *Aurore Bergé a devancé ce que beaucoup souhaitent lui dire : il ne peut pas y avoir de hiérarchisation des victimes et on ne peut pas combattre la haine en la segmentant*, résume le député de Seine-Saint-Denis. *Une fois que le rétropédalage était fait, l'essentiel était acquis. Il y a eu un*

consensus sur le fait que, si nouvelle loi il devait y avoir – et c'est loin d'être certain –, ce devrait être une loi de cohérence républicaine. »

Selon une source ministérielle, le gouvernement se fixe comme objectif de « ne pas enflammer le débat public ».

Ci-gît, donc, la PPL Yadan, jetée à la mer par un gouvernement décidé à esquiver toutes les polémiques et les motions de censure pour durer jusqu'à l'élection présidentielle. *« Au fond, ça arrange tout le monde à part Caroline Yadan, souffle un des invités d'Aurore Bergé. Même Sylvain Maillard [député Ensemble pour la République (EPR) – ndlr] a défendu le texte du bout des lèvres. »*

Le gouvernement, lui, assume de « ne pas travailler de la même manière » que la députée des Français de l'étranger et se fixe comme objectif de « ne pas enflammer le débat public », assure une source ministérielle. L'exécutif souhaite trouver, « à défaut d'unanimité », un « consensus large » ou « au moins l'assentiment majoritaire ».

Cette méthodologie s'est traduite par une salve d'auditions, lundi 27 et mardi 28 avril : associations de lutte contre l'antisémitisme, associations d'élus locaux, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Défenseur des droits et groupes parlementaires. Même La France insoumise (LFI), qu'Aurore Bergé accuse d'antisémitisme depuis des années, s'est rendue à ce rendez-vous mardi en fin de journée.

« On va y aller car nous avons des choses à dire. Mais si l'objet est de faire une loi Yadan bis, assimilant la critique du gouvernement israélien à de l'antisémitisme, alors nous combattons de toutes nos forces cette loi », avait prévenu Mathilde Panot, sur France 3, dimanche. La source gouvernementale citée plus haut reproche à LFI une « campagne massive de désinformation » contre la PPL Yadan, qui « n'a jamais visé à restreindre la liberté d'expression sur le gouvernement israélien ».

Par-delà les flèches envoyées par médias interposés, il n'est pas impossible que le consensus sur le futur projet de loi gouvernemental aille jusqu'à LFI. Le mouvement de Jean-Luc Mélenchon, représenté mardi par le député Antoine Léaument, s'est montré ouvert lors de la réunion.

Les débats, policés, ont notamment tourné autour d'éventuelles dispositions sur la régulation du numérique, sur celle des médias audiovisuels ou sur la question du négationnisme. L'idée de sortir certains délits de la loi sur la liberté de la presse de 1881 a également été évoquée, tout comme celle de rendre inéligibles les personnes condamnées pour racisme.

Tout cela devrait suivre son chemin... mais jusqu'où ? Aurore Bergé a évoqué, au nom du gouvernement, une première lecture au Sénat avant la coupure estivale. « Chiche », ont répondu en substance les formations politiques, sans y croire réellement. Au regard de l'embouteillage parlementaire, qui poussera cet automne pour imposer un projet de loi dont personne ne veut vraiment ? Sûrement pas Sébastien Lecornu, qui parachèverait alors son entreprise de déconstruction de la désormais feue loi Yadan.

Mathieu Dejean et Ilyes Ramdani